

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DILT 24 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

M. Christophe GIRARD et Mme Antoinette GUHL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame La Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association 13 Avenir (13e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 6 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD et Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association 13 Avenir (Entreprise à But d'Emploi).

Article 2: Une subvention de 36.000 euros est attribuée à l'association 13 Avenir (Entreprise à But d'Emploi), domiciliée 39 rue du Chevaleret, 75013 Paris (n° Simpa 188600, dossier 2018_00145) au titre de l'exercice 2018.

Article 3: La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO